ÉTATS-UNIS

Mike Pence candidat

L'ancien vice-président Mike Pence a déposé lundi sa candidature à la Maison-Blanche, selon des documents publiés par la commission électorale fédérale (FEC), et défiera donc son ancien patron, Donald Trump, lors des primaires républicaines de 2024. Le conservateur officialisera ce mercredi, le jour de ses 64 ans, son entrée en lice avec une vidéo, puis un meeting à Des Moines, dans l'Iowa, et terminera la journée sur un plateau de la chaîne CNN, selon ses proches. Il rejoint une arène de candidats républicains déjà bien remplie, avec une dizaine de prétendants qui, pour l'heure, sont tous largement distancés dans les sondages par l'ancien président. Chrétien évangélique, farouche opposant à l'avortement, Mike Pence avait aidé Donald Trump à conquérir la droite religieuse en étant son colistier lors de la campagne présidentielle de 2016. Après des années de loyauté indéfectible, il a changé de ton à la suite de l'assaut contre le Capitole, le 6 janvier 2021. Il a refusé, comme le lui demandait Trump, de ne pas valider l'élection de Joe Biden. Ce qui lui a valu une forte inimitié chez les partisans du milliardaire. Entrés par la force dans le Capitole, certains avaient appelé à « pendre » Mike Pence, qui avait dû se cacher à la hâte. Depuis, il a jugé que les mots du président avaient été « irresponsables » et l'avaient « mis en danger ».

La rupture entre les deux hommes compromet les chances de Mike Pence, que les nombreux militants fidèles à Donald Trump continuent de considérer comme un « traître ». L'homme à la sage mèche blanche plafonne autour de 3,8 % des intentions de vote, loin derrière l'ancien président (53,2 %), selon la moyenne des derniers sondages effectuée par le site RealClearPolitics. Il est également distancé par le gouverneur de Floride Ron DeSantis (22,4 %), qui mise lui aussi sur un discours très conservateur mais sur un ton plus offensif. AFP

© BELGAIMAGE.

SANTÉ

L'OMS va lancer un pass sanitaire mondial

L'Organisation mondiale de la santé va utiliser le certificat covid numérique de l'Union européenne pour lancer un système de certification numérique mondial, grâce à un partenariat « historique » signé lundi. Ce futur système mondial de certification numérique doit « contribuer à faciliter la mobilité et à protéger les citoyens du monde entier contre les menaces actuelles et futures pour la santé, y compris les pandémies ». Il s'agit du premier élément constitutif du réseau mondial de certification sanitaire numérique de l'OMS, qui doit mettre au point « un large éventail de produits numériques pour améliorer la santé de tous », tels que des carnets de vaccinations numériques internationaux. Le pass sanitaire de l'UE est déjà le plus répandu au monde. « Avec 80 pays et territoires connectés au certificat numérique covid de l'UE, l'UE a établi une norme mondiale », a souligné le commissaire européen Thierry Breton.

M. Tedros a souligné que le futur système de certification numérique mondial serait « fondé sur les principes d'équité, d'innovation, de transparence et de protection des données et de la vie privée ». L'OMS n'aura pas accès aux données personnelles, auxquelles seuls les autorités auront accès. AFP

UNION EUROPÉENNE

Voilà à quoi ressemblerait l'intelligence artificielle « made in Europe »

Thierry Breton, le commissaire en charge du Marché intérieur, a poussé sur l'accélérateur de l'AI Act. Ce futur règlement européen donne le cap à tous les acteurs souhaitant proposer des services basés sur l'intelligence artificielle. Y compris ChatGPT ou Google.

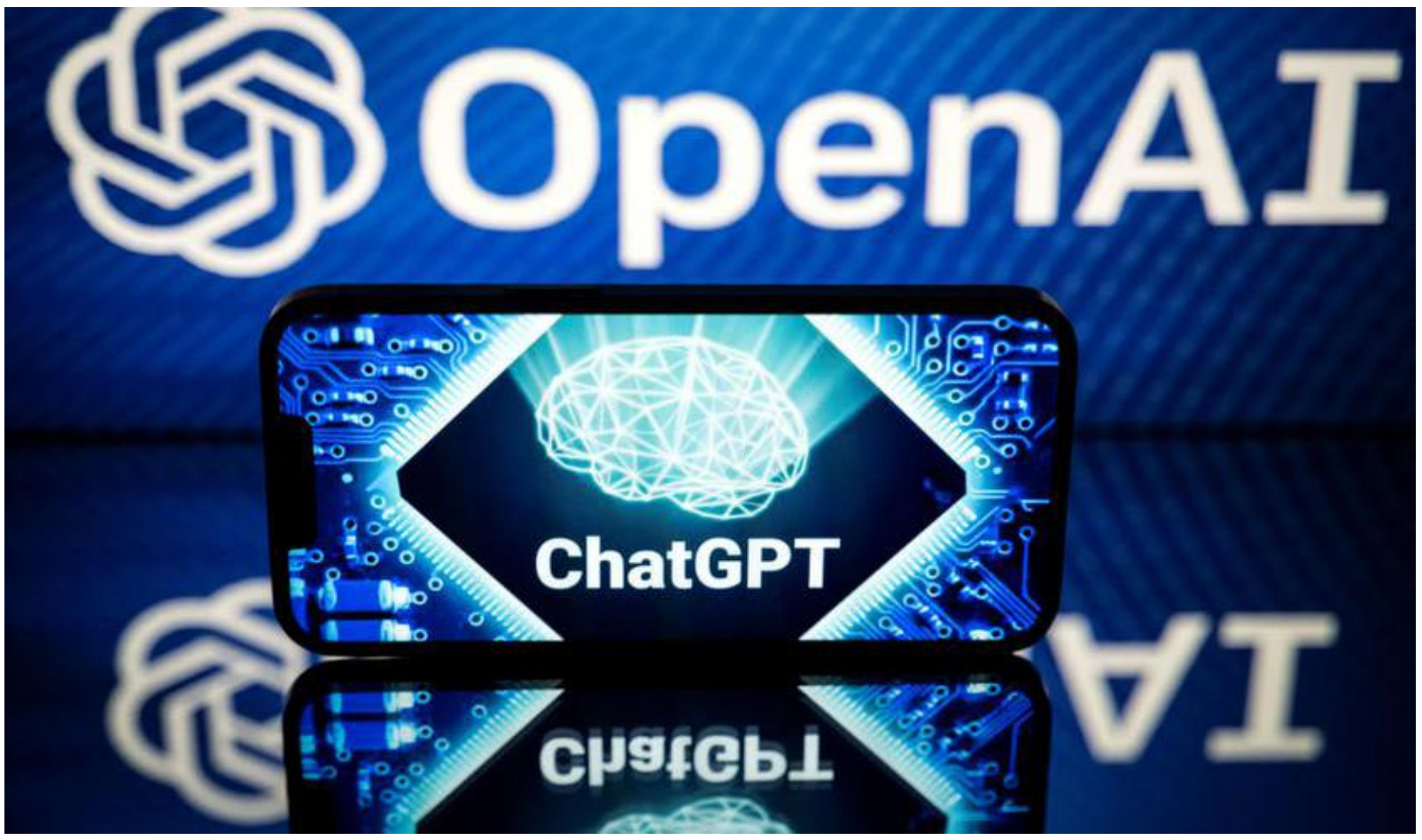

ChatGPT est devenu le symbole de l'intelligence artificielle. Mais l'IA va bien au-delà. © AFP.

PHILIPPE LALOUX

Il aura tout de même fallu près d'une heure trente, ce lundi, à Thierry Breton, commissaire européen au Marché intérieur, pour ficeler un briefing de presse informel. Il est vrai que le menu était coriace : la régulation de l'intelligence artificielle. Soit, ni plus ni moins, la manière dont l'Union européenne entend baliser l'explosion de ces technologies considérées parmi les plus disruptives de l'histoire de l'humanité. « Il n'est pas trop tard car nous sommes les premiers », nous glisse, en fin de réunion, le Français, qui planche sur l'Artificial Intelligence Act (AI Act) depuis plus de deux ans. Vu la complexité des enjeux (géopolitiques, industriels, éthiques, juridiques…), la Commission n'a pas chômé, estime-t-il, insistant sur la prouesse démocratique du processus. Au final, un texte (l'un des plus discutés de l'histoire de l'UE, avec près de 1.000 amendements) qui sera débattu et voté au parlement ce mois-ci. Et adopté, en trilogue, d'ici la fin de l'année. Pour une mise en application effective en 2026.

A quoi ressemblera (ou plutôt, ne devrait pas ressembler) l'intelligence artificielle européenne ?

1 Pourquoi réguler l'intelligence artificielle ?

Parce qu'il y a urgence, en témoignent les développements exponentiels de l'IA dite « générative », soit ces « robots » capables de générer du texte, des images ou des sons. Et dont ChatGPT est devenu le symbole. Mais l'IA, ce n'est pas que ChatGPT. Loin de là. L'IA, que l'on pourrait aussi appeler « informatique statistique », se décline dans des milliers de développements dans tous les secteurs, en particulier la santé. Pour le Parlement européen, l'intelligence artificielle représente tout outil utilisé par une machine afin de « reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité ». Voilà qui mérite d'être encadré tant le champ est vaste.

L'AI Act fonctionnera main dans la main avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Et pour cause, les données, c'est le carburant des algorithmes. Autant dire que le sujet est sensible pour les géants, comme Microsoft ou Google. Mais aussi pour des laboratoires de recherche pour lesquels la qualité des données que ce règlement leur permettra de digérer est cruciale.

Avec d'autres textes, comme le Digital Services Act (DSA), le Digital Market Act (DMA) et le Data Governance Act (DGA), le RGPD et l'AI Act constituent les piliers de ce qui devrait un jour, ambitionne la Commission, forger un « Marché digital unique » en Europe.

Particularité de l'AI Act : il régulera davantage les usages que les outils. La Commission a donc privilégié une approche par les risques. Soit une régulation de l'IA en fonction des risques perçus de ses usages, jugés plus ou moins dangereux, de « faibles » à « inacceptables ».

2 Ce qui est acceptable, toléré ou surveillé

Commençons par ce qui ne devrait jamais exister en Europe. Quatre grands types d'IA seront ainsi interdits. Les systèmes établissant une « note sociale » (qui, comme en Chine, classifient les personnes selon des critères pouvant conduire à « un traitement préjudiciable ou défavorable ») ; les systèmes exploitant les éventuelles vulnérabilités dues à l'âge ou au handicap physique ou mental d'un groupe de personnes ; les systèmes d'identification biométrique à distance et en temps réel dans des espaces accessibles au public à des fins répressives ; et enfin des systèmes d'IA qui ont « recours à des techniques subliminales » qui pourraient entraîner un préjudice pour la santé physique ou psychologique d'individus.

En février, le Parlement a surpris la Commission en classant les robots conversationnels, comme ChatGPT ou Bard (Google), au rayon « systèmes présentant des risques spécifiques de manipulation ». Ils seront, entre autres, tenus d'avertir que le contenu a été généré « par des moyens automatisés ». Les hypertrucages vidéos (« deepfake ») entrent dans cette catégorie.

Viennent ensuite les usages classés « à haut risque ». Ils visent des systèmes ayant une « incidence préjudiciable significative sur la santé, la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens ». Cela comprend les « machines médicales » (chirurgie assistée par robot, par exemple), l'éducation (notations d'examens…), les ressources humaines (tri de CV…), le transport (les voitures autonomes…), la justice, les services (comme l'octroi de crédits bancaires)… Si ces définitions passent le cap des trilogues, le texte imposera alors des obligations : vérifier la « qualité » des données utilisées pour entraîner les logiciels, « minimiser les risques et les résultats discriminatoires ». Ou prévenir les utilisateurs qu'ils interagissent avec une machine. Ces IA ne seront donc autorisées que sous réserve de contrôles par des agences indépendantes.

Les systèmes « à moyen risque » se contenteront d'obligation de transparence, sur le fonctionnement de l'algorithme par exemple, sans autorisation préalable. Tous les objets connectés du quotidien (montres, électroménager, thermostats intelligents…) sont autorisés.

3 Un « pacte » avec les géants

Faudra-t-il attendre 2026 pour concrétiser ces engagements ? Non. Thierry Breton se félicite d'avoir proposé un « pacte » aux grandes plateformes, notamment après ses rencontres avec Sundar Pichai, le patron de Google. Sorte d'antichambre de l'AI Act, le AI Pact permettrait aux entreprises de se faire la main, sur base volontaire, à ce futur cadre réglementaire. Auquel elles devront, à terme, se conformer. Sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros ou 6 % des bénéfices mondiaux.

A noter que l'AI Act concerne à la fois ceux qui conçoivent, fournissent ou utilisent un produit ou un service propulsé par de l'intelligence artificielle. Les entreprises, donc, mais aussi le secteur public. Dont les forces de l'ordre.

Twitter devra subir un « crash test » européen

Le 25 août prochain, le Digital Services Act (DSA) entrera pleinement en application. Ce texte, acquis de dure lutte, entend mettre fin au Far West digital. Et lutter contre la désinformation sur les plateformes. Dont Twitter. D'ici-là, ces entreprises pouvaient se « faire la main » en adoptant, sur base volontaire, un « code de conduite » sur la désinformation. Tous l'ont adopté. Y compris Twitter. Jusqu'à ce qu'Elon Musk annonce, semaine dernière, qu'il se retirait de l'accord. Souci : dès le 25 août, qu'il le veuille ou non, il devra le respecter. Du moins s'il souhaite rester en Europe. Thierry Breton a confirmé, ce lundi, que Twitter sera soumis à une sorte de « crash test » au DSA dès l'entrée en vigueur du règlement. Elon Musk devra, entre autres, démontrer que des humains modèrent sa plateforme. Et que les robots ne polluent pas le fil Twitter. Bon courage. PH.L.